



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
Suisse

Date: 3 août 2020
Nos réf: REG/IR/FV/R1-1466670
Contact: M. F. Veneri
Téléphone: +31 70 349 11 97

Vos réf:
Marque: HEALTH OF JOINTS IS IN RELIABLE HANDS
Numéro de l'enregistrement international: 1466670

Avis de refus provisoire selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I No. de l'enregistrement international:
1466670

II Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international:
ADVANTIS GROUP FZC
Business Center, Al Shmookh Building,
UAQ Free Trade Zone
Umm Al Quwain,
Emirats arabes unis.

III Motifs de refus:

Le signe HEALTH OF JOINTS IS IN RELIABLE HANDS (anglais pour : la santé des articulations est entre des mains fiables) est dépourvu de caractère distinctif et est descriptif. Il est composé exclusivement d'une phrase louangeuse issue du langage courant. Celle-ci ne revêt pas de caractère individuel et ne sera pas perçue comme une marque. Une telle indication ne permet pas au consommateur de distinguer les produits et services en classes 5 et 35 de ceux provenant d'une autre entreprise. Par ailleurs, le signe est descriptif parce qu'il peut servir à désigner l'espèce, la qualité, la destination et/ou la provenance de ces produits et services. La reproduction graphique choisie n'a pas pour effet de rendre le signe distinctif. Le refus est basé sur l'article 2.2bis, alinéa 1er, sous b. et c., de la CBPI.

Reçu par le
Bureau de l'OMPI
Le 10 septembre 2020 à 14h 00
1466670

Reçu par le
Bureau de l'OMPI
Le 10 septembre 2020 à 14h 00
1466670

Reçu par le
Bureau de l'OMPI
Le 10 septembre 2020 à 14h 00
1466670

Reçu par le
Bureau de l'OMPI
Le 10 septembre 2020 à 14h 00
1466670



IV Refus total

V Articles de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle applicables: voir sous III.

VI Délai et modalités de réponse:

Le titulaire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la présente en vue de faire valoir ses droits. A cet effet il doit constituer un mandataire domicilié sur le territoire de la Communauté européenne ou l'Espace économique européen ou, à défaut, y indiquer une adresse postale. S'il n'est pas satisfait à ces modalités endéans le délai imparti, l'avis de refus provisoire devient définitif.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,

Karin Winkel
Chef Enregistrement